

ZONES ET SECTEURS

- UA
- UB
- UC
- UEa
- UEb
- AUa
- AUh
- AUt
- A
- AZH
- N
- NL
- NG
- NGA
- NZH

Prescriptions

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre à l'extérieur duquel, dans les opérations de plus de 500 m² de surface de plancher doit être créé un rez-de-chaussée commercial au titre de l'article L. 151-16 du CU
- Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L. 113-1 du CU
- Lisière de 50 m liée au boisement de plus de 100 ha

Éléments à préserver au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

- Élément bâti remarquable
- Espace vert urbain

Informations

- Cours d'eau
- étang, lac, mare

Emplacement réservé

Numéro	Nature	Destinataire	Surface (m ²)
1	Espace vert urbain	Commune	3766
2	Liaison douce	Commune	2920
3	Création de voirie	Commune	8103

Département de SEINE-ET-MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le 12.11.2019

ID : 077-217702158-20191107-02019_63-DE

212



Commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS

Pièce n°4a : Plan de zonage au 1/6000e

Version de janvier 2019

Rédaction du PLU approuvée le : 02 décembre 2015

Modification n°1 approuvée le :

07 novembre 2019

IMESPACES
 23, rue Michel Néel
 77200 Gretz-Armainvilliers
 Tél. : 03 34 84 87 24
 Fax : 03 34 84 87 24
 Email : info@imespaces.fr



Le Maire,

Jean-Paul Garcia

